



Nations Unies

Conseil de sécurité

CS/9246

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil de sécurité

5834^e séance – matin & après-midi

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ RÉAFFIRME SON INTENTION D'USER DE MESURES CIBLÉES CONTRE LES PARTIES À UN CONFLIT QUI VIOLERAIENT LES DROITS DES ENFANTS

La Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés souhaite que la violence sexuelle mène à l'inscription des parties sur la « liste de la honte »

Inquiet que ses résolutions relatives aux enfants et aux conflits armés continuent à ne pas être respectées, le Conseil de sécurité a, ce soir, réaffirmé son intention d'user de tous les instruments prévus dans sa résolution 1612, du 26 juillet 2005. Dans celle-ci, le Conseil envisage l'imposition de mesures ciblées et calibrées, dont l'interdiction de livrer des armes légères et d'autres matériels militaires et de l'assistance militaire, à l'encontre des parties à des conflits armés qui violeraient les dispositions du droit international relatives aux droits et à la protection des enfants en période de conflit armé.

/...

L'application de mesures ciblées contre ces parties à des conflits fait partie des recommandations contenues dans le septième rapport annuel* du Secrétaire général que la Représentante spéciale de M. Ban Ki-moon présentait ce matin au Conseil de sécurité. Parmi ces mesures figurent l'interdiction d'exporter ou de fournir des armes à ces parties; l'interdiction de leur apporter une assistance militaire; l'imposition de restrictions aux déplacements de leurs responsables; l'exclusion de ceux-ci de toutes les structures administratives et de toutes mesures d'amnistie; et la restriction des flux de ressources financières dont pourraient bénéficier les parties concernées.

LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS

Déclarations

/...

M. DAN GILLERMAN (Israël) a déclaré que son pays accordait une place importante à la protection des enfants pendant les conflits armés. Il a ainsi indiqué qu'Israël est signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant depuis 1991 ainsi qu'à son Protocole facultatif. Il a poursuivi son intervention en soulignant que l'expansion du terrorisme international signifie désormais que les civils sont particulièrement exposés à des attaques aveugles. Le représentant a ajouté que les enfants étaient susceptibles d'être recrutés par des terroristes, d'être utilisés comme boucliers humains ou même d'être des cibles privilégiées. Si le terrorisme est un problème mondial, la situation dans notre région est un concentré des défis qu'il pose à la communauté internationale en matière de protection des enfants, a encore dit M. Gillerman. Il a ensuite expliqué que des programmes télévisuels du Hamas, destinés aux jeunes, comme

* Ce rapport est publié sous la cote S/2007/757

l'émission « Pionniers de demain » prônent la guerre sainte et le recours à la violence contre les Juifs. Il a ajouté que les terroristes palestiniens utilisent les mêmes procédés pour monter des attaques suicides. Commentant ensuite le rapport du Secrétaire général, M. Gillerman a regretté que ce document « omette de parler des conséquences psychologiques très graves des tirs intensifs de roquettes Qassam sur les enfants israéliens ». Les enfants, victimes du terrorisme, qu'ils soient israéliens et palestiniens, souffrent également de ce fléau et voient leurs espoirs détruits par la cruauté et l'inhumanité de ces agissements, a encore estimé le représentant. En conclusion, il a regretté le « caractère et la méthodologie ambigus » du rapport du Secrétaire général, dont plusieurs sections, a-t-il jugé, « reposent sur des témoignages approximatifs et des « on dit » qui en sapent la crédibilité.

/...

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine, a appuyé les recommandations du Secrétaire général, notamment celles visant l'application de sanctions ciblées à l'encontre des auteurs de graves abus et violations à l'encontre des enfants dans les situations de conflits armés. Il a expliqué que des décennies de violations des droits de l'homme avaient marqué de manière indélébile les enfants palestiniens réfugiés et ceux vivant sous le joug de l'occupation. Cette situation a abouti, comme l'a dit la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, à un sentiment palpable de perte et à un sentiment de désespoir généralisé qui placent les enfants de la Cisjordanie et de Gaza dans une situation qui n'a encore jamais été rencontrée ailleurs. Les enfants palestiniens continuent d'être tués, mutilés et blessés. Ils souffrent du déni qui leur est fait de l'aide humanitaire dont ils ont besoin, ce qui a entraîné la mort de 67 enfants du fait du blocus de la bande de Gaza, a déploré Riyad Mansour. Soixante-dix pour cent des enfants de Gaza sont anémiés ce qui entraîne l'affaiblissement de leur système immunitaire, a-t-il regretté. Bien que nous réitérions notre espoir de voir les efforts de paix actuels permettre aux enfants palestiniens et israéliens de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, nous soulignons à nouveau les droits et les besoins des enfants vivant dans des situations de conflit, y compris d'occupation étrangère. Nous convenons avec les recommandations du Secrétaire général de la nécessité de déployer des conseillers en protection de l'enfance, notamment dans le Territoire palestinien occupé, a déclaré l'Observateur de la Palestine. Il a aussi souligné le rôle important de soutien à l'amélioration du bien-être des enfants palestiniens que jouent les Nations Unies par le biais de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

/...

M. MAGED ABDELAZIZ (Égypte) a dit que sa délégation soutenait l'approche du Secrétaire général qui a présidé à la préparation de son rapport et a dit comprendre totalement la méthodologie utilisée pour interpréter le mandat de la Représentante spéciale, en particulier le processus de surveillance de graves violations contre les droits des enfants. Il a estimé par conséquent que ce mécanisme devrait être appliqué aux enfants dans le Territoire palestinien occupé. Il a aussi estimé que toutes les violations devraient être traitées au même niveau. Il a indiqué qu'il soutenait toutes les recommandations visant à garantir un financement adéquat aux programmes de réhabilitation des enfants vivant dans les zones de conflit armé, et à faire face aux graves conséquences qu'ont sur les enfants les munitions à dispersion. Dans ce contexte, M. Abdelaziz a estimé que les annexes au rapport auraient dû contenir une référence aux violations commises par Israël. Le représentant a dit que l'Égypte soutenait le Groupe de travail du Conseil de sécurité, mais il s'est dissocié de la recommandation visant à imposer des sanctions aux parties, craignant que cela n'affecte l'équilibre qui préside à l'examen des situations préoccupantes. Il a aussi mentionné la nécessité, pour le Bureau de la Représentante spéciale, de coordonner ses activités avec celles du Bureau du nouveau Représentant spécial chargé de la violence faite aux enfants.

/...

* *** *